

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09/2023 – C3 Délibération N° 23-072
7.5 Subventions

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques FASQUEL procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Pascal DAGORY procuration à M. Ivica JOVIC.
M. Didier DIROL procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN
M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
M. Raoul LIMA procuration à Mme Marie TAINMONT
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Danièle CLOUARD

Absente :

Mme Sofia RAFAÏ

Madame Danièle MOTTIN est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	15
Votants	22

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2023

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS
AYANT PARTICIPÉ À LA FÊTE DE LA SAINT JEAN**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 23-019 du 5 avril 2023 du Conseil Municipal d'Épône attribuant des subventions aux associations dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2023.

Considérant qu'il est proposé d'accorder des subventions complémentaires d'un montant de 3 960 € aux associations mentionnées ci-dessous, pour leurs participations à la fête de la Saint-Jean 2023.

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09/2023 – C3 Délibération N° 23-072
7.5 Subventions

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2023
MACE	220 €
DON DU SANG	220 €
APSB78	220 €
LES PÉTANQUEURS ÉPONNOIS	220 €
EMBB	220 €
ARTS ET CRÉATIONS	220 €
BADEP	220 €
CLUB TEMPS DE VIVRE	220 €
STELNA	220 €
LE RANDONNEUR ÉPONNOIS	220 €
ASA	220 €
DRAGON BLEU	220 €
ADN	220 €
AAPEE	220 €
ÉDUCATION PHYSIQUE POUR TOUS	220 €
LE GARDON ÉPONNOIS	220 €
JUDO CLUB	220 €
RUGBY CLUB ÉPONE	220 €
Total	3 960 €

Considérant l'avis favorable de la commission Éducation, Vie associative, Sport, Animation ville et Jumelage consultée le lundi 18 septembre 2023 (2 abstentions : Mme Isabelle ROMAIN et Monsieur Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité des suffrages exprimés, 22 Voix Pour, 6 membres d'associations intéressés à la délibération ne prennent pas part au vote dont 1 procuration (M. Pascal DAGORY (Procurator), M. Olivier ECHARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Florence JOUANNEAU, Monsieur Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,),

DECIDE :

- D'accorder** une subvention complémentaire d'un montant de 220 € aux associations ayant participé à la Fête de la Saint-Jean 2023,

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09/2023 – C3 Délibération N° 23-072
7.5 Subventions

Précise que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture des Yvelines,
- Madame le Comptable public,

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des
Yvelines
Le **16 OCT. 2023**
Et publié/affiché le **16 OCT. 2023**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Danièle MOTTIN
Secrétaire de séance

